

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
EN HERBE**

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la dégradation du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours,

L'utilisation du terrain de football en Herbe de la Commune est interdit à partir du 20/02/2026 jusqu'au dimanche 01/03/2026 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain de football en herbe est interdite du 20/02/2026 jusqu'au 01/03/2026 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de la ligue de Bretagne de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

Fait à VIGNOC,
Le 20/02/2026

Le Maire
Daniel HOUITTE .

